

FINANCES

CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

SEANCE PUBLIQUE
DU 20 MARS 2003

N° 2003-56

13/ STADE SACHE – REHABILITATION DU TERRAIN D'HONNEUR
DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : M. PELTIER

Par délibération en date du 24 octobre 2002, la Ville de Châlons-en-Champagne a décidé la mise en appel d'offres des travaux de mise aux normes du terrain d'honneur de football du stade Saché, ainsi que l'aménagement de ses abords.

Le coût de cette opération est estimé à 321.885 € TTC, et la Ville de Châlons est susceptible d'obtenir une subvention exceptionnelle de l'Etat estimée à 70.000 €

Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au titre des Budgets Primitifs 2002 et 2003. Il nous est donc proposé de délibérer sur l'octroi de cette subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU, l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 mars 2003,
OUI l'exposé qui précède,

SOLLICITE de l'Etat une subvention exceptionnelle de 70.000 € qui sera affectée au financement des travaux de mise aux normes du terrain d'honneur du stade Saché.

Le Rapporteur,
Signé : M. PELTIER

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
Prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE,

LE DEPUTE-MAIRE
Signé : Bruno BOURG BROCC
Certifié exécutoire compte tenu de la réception à
la Préfecture le **26 mars 2003**
et de la date de publication le **25 mars 2003**

Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général



Eric AMELINE